



[COMMUNIQUE DE PRESSE] LOI RELATIVE A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE : Un texte nettement amélioré, priorité au dialogue !

Alors que le contexte sanitaire demeure très préoccupant, l'Assemblée nationale a adopté définitivement la loi relative à la gestion de la crise sanitaire le 25 juillet.

Pour la **CFDT**, les débats en Commission mixte paritaire ont permis d'apporter des évolutions notables et l'adoption d'un texte plus équilibré et respectueux des droits des travailleurs.

Alors que l'épidémie connaît un rebond ces dernières semaines, la **CFDT** est favorable à la vaccination obligatoire de certains travailleurs afin d'éviter de nouvelles mesures restrictives des libertés pesant sur tous les citoyens et l'emploi.

Depuis la mi-juillet, la **CFDT** alerte sur la sévérité de la sanction pour les salariés qui ne respecteraient pas cette obligation vaccinale. Aussi, la **CFDT** salue la suppression de ce nouveau motif de licenciement. La suspension du contrat de travail est une solution temporaire plus adaptée.

Pour la **CFDT**, l'autorisation spéciale d'absence rémunérée pour vaccination est une avancée très positive. De même, la possibilité pour les personnes soumises à l'obligation vaccinale de transmettre leur certificat de rétablissement ou de contre-indication au médecin du travail constitue un pas vers une meilleure garantie du respect du secret médical.

En ce qui concerne le pass sanitaire, le nouveau texte adopté précise utilement son champ d'application. Plutôt que le licenciement, la loi prévoit également désormais la suspension du contrat de travail. Néanmoins, les salariés en CDD et intérimaires pourront voir malheureusement leurs contrats rompus avant leur terme.

Pour la **CFDT**, c'est d'abord et surtout par le dialogue sur le lieu de travail que doivent être trouvées les meilleures solutions, y compris les possibilités de reclassement. Plus que jamais, c'est par le dialogue que l'organisation du travail et les conditions de travail doivent être adaptées pour intégrer ces nouvelles dispositions. Plus que jamais, il nous faut collectivement privilégier pédagogie et accompagnement des travailleurs.

DÉCLARATION DE **MARYLISE LÉON**, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA CFDT

